

DECISION N°DC2025-

113

Réf : SG/DP

OBJET : Autorisation de vente de matériels issus de l'ancien centre de municipal santé Marcel Hanra à Villemomble

[Nomenclature « Actes » : 8.2 Aide sociale]

Le Maire de Villemomble,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-21 et suivants, relatifs aux compétences du maire ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses dispositions relatives à la gestion et à la cession des biens mobiliers appartenant à la commune ;

Vu la fermeture du centre municipal de santé Marcel Hanra situé au 1 rue Circulaire Henri Jousseau 93250 Villemomble ;

Considérant que divers matériels et équipements demeurent dans les locaux et qu'ils ne sont plus nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la vente de ces matériels afin d'en permettre la réutilisation et de valoriser le patrimoine communal ;

DÉCIDE

Article 1 : De vendre du matériel et des équipements issus de l'ancien Centre Municipal de Santé Marcel Hanra.

Article 2 : De porter la vente sur tous les biens à l'exception des éléments fixés aux murs et aux sols. La liste est annexée à la présente décision.

Article 3 : Le règlement de la vente se fera directement par virement bancaire sur le compte de la ville. Le montant est fixé à 3 500€.

Article 4 : De constater la recette au budget communal – section d'investissement ou de fonctionnement selon la nature des biens cédés.

Article 5 : La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois par courrier, 7 rue Catherine Puig - 93558 MONTREUIL Cedex ou sur l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Article 6 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Madame la responsable de la Trésorerie du Raincy,
- Le Service Financier de la Ville,
- Le Service Affaires Générales.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
093-219300779-20251104-17644-AU-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 4 novembre 2025

Fait à Villemomble, le 4 novembre 2025

Le Maire
Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis



Jean-Michel BLUTEAU

Inventaire CMSMH

- 5 Dessertes 6 tiroirs (3petits-2moyens-1grand) avec matériel médical de dentiste + orthodontie remplies d'instruments dentaires
- 1 desserte 6 petits tiroirs
- 1 desserte en mélaminé avec un petit tiroir
- 2 chariots en verre (2 plateaux)
- 1 desserte plastique bleue (2 tiroirs moyen + un plateau)
- 2 tabourets : 1 avec dossier + 1 sans dossier
- 1 chaise mousse
- 1 lampe gynécologique
- 3 kits radiologie Kodak 2200
- 2 bureaux angle
- 3 caissons fixes
- 1 meuble côté gauche compresseur air + lumière à droite tiroirs (3petits-1grand)
- 1 armoire métal (6 étagères) – Compax CP325 NSK
- 1 meuble haut avec 5 étagères + 19 emplacements (type casiers) partie basse avec portes
- 2 meubles étagères muraux
- 1 thermo désinfecteur Miel Professional G7882CD
- 1 armoire en verre 4 étagères + 2 tiroirs
- 1 meuble caisson haut avec 2 étagères
- 1 meuble côté armoire (4 étagères) avec mange debout intégré
- 2 cartons d'instruments dentaires jetables